

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Histoire (France) > Histoire & mémoire > La France en Algérie (1945-1962) > **Torture en Algérie, la responsabilité de l'Etat : le geste historique (...)**

RÉCIT

Torture en Algérie, la responsabilité de l'Etat : le geste historique d'Emmanuel Macron

samedi 15 septembre 2018, par [PIETRALUNGA Cédric](#) (Date de rédaction antérieure : 13 septembre 2018).

Le chef de l'Etat reconnaît la responsabilité de l'Etat dans la mort de Maurice Audin, un mathématicien militant de l'indépendance de l'Algérie tué en 1957.

La décision est historique et pourrait être à Emmanuel Macron ce que le Vél'd'Hiv fut à Jacques Chirac. Après plusieurs mois de réflexion, le chef de l'Etat a décidé de reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans la mort de Maurice Audin, ce mathématicien communiste, militant de l'indépendance de l'Algérie, arrêté le 11 juin 1957 en pleine bataille d'Alger, torturé par l'armée française et disparu sans laisser de traces.

« Le président de la République a (...) décidé qu'il était temps que la nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet, a annoncé l'Elysée, jeudi 13 septembre. Il reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile. » Emmanuel Macron devait se rendre jeudi à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), afin de rencontrer la veuve de l'universitaire, Josette Audin, aujourd'hui âgée de 87 ans, et l'informer de sa décision.

Le geste était attendu depuis soixante et un ans par la famille du mathématicien devenu l'un des symboles des exactions de l'armée française en Algérie. Le 18 juin 2014, François Hollande avait fait un premier pas en reconnaissant que Maurice Audin ne s'était pas évadé, contrairement à la version officielle, et était mort en détention. Le président socialiste n'avait pas voulu aller plus loin. Quant à Nicolas Sarkozy, il n'avait pas même répondu à la lettre que M^{me} Audin lui avait adressée à l'Elysée en 2007.

« Courage et lucidité »

Mais Emmanuel Macron ne s'arrête pas au cas Audin. Pour la première fois, le président reconnaît également officiellement que l'Etat français a failli en permettant le recours à la torture lors de la guerre d'Algérie. « Si la mort [de Maurice Audin] est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système légalement institué : le système "arrestation-détention", mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par voie légale aux forces armées à cette période », explique l'Elysée dans un communiqué.

En 1956, le Parlement français avait voté une loi donnant carte blanche au gouvernement pour rétablir l'ordre en Algérie. Celle-ci avait permis l'adoption d'un décret autorisant la délégation des pouvoirs de police à l'armée, lequel décret avait été mis en œuvre en 1957 par arrêté préfectoral, d'abord à Alger, puis dans toute l'Algérie. C'est ce « système légalement institué qui a favorisé les

disparitions et permis la torture à des fins politiques », estime l'Elysée.

Dans une lettre que M. Macron devait remettre en main propre, jeudi, à M^{me} Audin, le président écrit que « ce système [d'arrestation-détention] a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture, que l'affaire Audin a mis en lumière ». « En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre », ajoute le chef de l'Etat, pour qui cette histoire doit être « regardée avec courage et lucidité ».

Selon son entourage, la conviction de M. Macron était faite depuis longtemps sur l'affaire Audin. « Il y a peu de cas où la version officielle est aussi éloignée de la vérité historique », estime un conseiller. Lors de la campagne présidentielle, le candidat d'En marche ! avait eu une première longue conversation avec M^{me} Audin, par l'intermédiaire du mathématicien Cédric Villani, proche des enfants de Maurice Audin (deux sont mathématiciens), aujourd'hui député (LRM) de l'Essonne. Plusieurs membres de la famille Audin avaient été reçus à l'Elysée en février et l'ont été à nouveau le 10 septembre.

En reconnaissant la responsabilité de l'Etat dans l'affaire Audin, Emmanuel Macron répond aux attentes de nombreuses associations, qui réclamaient un tel geste depuis des décennies. Jeudi, Pierre Laurent, le secrétaire national du Parti communiste, a salué une « victoire historique de la vérité et de la justice ». « C'est un soulagement, un moment historique, l'accomplissement d'une démarche qui permet enfin à la France de regarder en face une partie de son histoire », se félicite Cédric Villani, qui préside également le jury du prix Maurice-Audin, décerné chaque année à deux mathématiciens, l'un français et l'autre algérien.

Pas de généralisation

Mais le chef de l'Etat prend également le risque de raviver des plaies pas toujours refermées. Lors de la campagne, l'ancien ministre de l'économie avait déjà provoqué une vive polémique en déclarant, en février 2017, que « la colonisation est un crime contre l'humanité ». Même si l'Elysée assure que les associations d'anciens combattants d'Algérie ont été associées à la réflexion sur le cas Audin, Emmanuel Macron s'attend à être critiqué par certaines d'entre elles, mais aussi par une partie de la classe politique, notamment l'extrême droite, qui abhorre toute idée de « repentance ».

Pour se prémunir, le chef de l'Etat prend soin de ne pas généraliser la pratique de la torture à l'ensemble de l'armée française. Dans sa lettre à M^{me} Audin, Emmanuel Macron évoque ainsi « l'honneur de tous les Français qui, civils ou militaires, ont désapprouvé la torture, ne s'y sont pas livrés ou s'y sont soustraits, et qui, aujourd'hui comme hier, refusent d'être assimilés à ceux qui l'ont instituée et pratiquée ».

Il prend soin aussi de ne pas faire porter la faute seulement sur l'armée. Dans sa lettre, le président explique ainsi que « ce système s'est institué sur un fondement légal » et rappelle que c'est le Parlement qui a donné les pouvoirs spéciaux. Une façon d'inclure toute la République dans ce travail de mémoire.

De même, M. Macron a décidé, parallèlement à la reconnaissance des tortures et de la mort de Maurice Audin, d'ouvrir l'ensemble des archives de l'Etat relatives aux disparus d'Algérie. « Une dérogation générale, par arrêté ministériel, va être accordée pour que tout le monde, historiens, familles, associations, puisse consulter toutes les archives pour tous les disparus d'Algérie. On place la question des disparus au centre », explique l'entourage de M. Macron.

Un moyen d'apaiser les souffrances, qu'elles soient françaises ou algériennes : on estime que

plusieurs milliers de personnes, issues des deux camps, ont disparu durant les « événements » d'Algérie, dont 500 soldats tricolores. Selon l'Elysée, le règlement de l'affaire Audin « doit être aussi un symbole qui déclenche quelque chose ». « Une reconnaissance ne guérira pas (...). Il restera sans doute de l'irréparable en chacun, mais une reconnaissance doit pouvoir, symboliquement, délester ceux qui ploient encore sous le poids de ce passé. C'est dans cet esprit, en tout cas, qu'elle est pensée et aujourd'hui formulée », plaide le chef de l'Etat.

De la même façon, il a décidé de lancer un appel à tous les témoins de l'époque ou à leurs descendants pour qu'ils participent à ce « travail de mémoire ». « Ceux qui auraient des documents ou des témoignages à livrer sont appelés à se tourner vers les Archives nationales pour participer à cet effort de vérité historique, écrit M. Macron dans sa lettre à M^{me} Audin. Il en va de l'apaisement et de la sérénité de ceux que [la guerre d'Algérie] a meurtris. »

Cédric Pietralunga

P.-S.

• LE MONDE Le 13.09.2018 à 06h32 • Mis à jour le 13.09.2018 à 19h04 :
https://abonnes.lemonde.fr/emmanuel-macron/article/2018/09/13/guerre-d-algerie-emmanuel-macron-reconnait-le-role-de-l-etat-dans-la-mort-de-maurice-audin_5354271_5008430.html